



FAVORISER L'AUTONOMIE CHEZ LE SENIOR DEFICIENT VISUEL

Centre Bois-Gibert
RÉADAPTATION ET PRÉVENTION
CARDIO-VASCULAIRE
GROUPE **vyv**

PREREQUIS :

Cette formation s'adresse aux professionnels de santé impliqués dans le maintien de l'autonomie et l'amélioration de la qualité de vie du sénior déficient visuel, à son domicile.

CONTEXTE & OBJECTIFS

D'ici à 2023, 21 millions de séniors désirant rester à leur domicile avec une bonne qualité de vie vivront en France, soit 3 millions de plus qu'en 2019.

Le vieillissement croissant de la population française s'accompagne d'une augmentation exponentielle de personnes en perte d'autonomie. Outre les maladies chroniques, les déficits sensoriels jouent un rôle important dans cette perte d'autonomie, au 1er rang desquelles sont les déficiences visuelles.

Le repérage précoce du déficit, son évaluation et une prise en soins holistique sont les garants du maintien dans les meilleures conditions possibles du sénior sur son lieu de vie grâce notamment à une meilleure autonomie.

Objectifs généraux

- ✓ Repérer et accompagner un déficit visuel chez le sénior afin d'en limiter les conséquences sur son autonomie.

Objectifs spécifiques

- ✓ • Connaître les signes d'alerte relatifs aux déficiences visuelles chez le sénior
- Adapter sa pratique professionnelle aux spécificités des déficiences visuelles
- Anticiper les risques d'isolement et de perte d'autonomie liés aux déficiences visuelles
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement et les compensations possibles des déficiences visuelles
- Orienter vers les professionnels et partenaires de la basse vision

Lieu de formation :



Centre Régional Basse Vision
24 Rue de Bois-Gibert
37510 Ballan-Miré

Formation en présentielle :



2 journées de 9h à 17h30 (15h)

Prochaine session :

• du 09 au 10 décembre 2024

Tarif :



650 € par personne

Renseignements & Inscriptions :

Centre Bois-Gibert : 02.47.48.74.92



formations.bg.cvl@vyv3.fr

Public concerné :



- Paramédicaux : IDE, AS
- Psychomotricien, Ergothérapeute
- Masseur-Kinésithérapeute
- Médecins (gériatrie, médecine générale, médecine physique et de réadaptation, ophtalmologie)

Hors DPC :

- Opticien-lunetier, Orthoptiste



N° 4824
odpc
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouver toute l'offre du DPC sur www.odpc.fr

Organisme de formation
N° 24370076637

Action DPC
48242325003



PRISE EN CHARGE DE LA DÉFICIENCE VISUELLE CHEZ LE SUJET ÂGE

CONTENU ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

✓ Description des différentes étapes :

1- Évaluation pré-formation : durée 30 minutes

Description

Questionnaires ayant pour objectifs de recueillir les connaissances et les attentes des participants

2- Contenu de la formation

- Présentation de la basse vision : épidémiologie, pathologies et conséquences fonctionnelles et psychologiques
- Repérage précoce de la perte d'autonomie induite par la déficience visuelle
- Identification des risques de la basse vision sur les processus d'adaptation psychologique et sur la qualité de vie
- Implication des séniors dans le maintien de son indépendance, en prenant en compte ses compétences et habitudes de vie
- Optimisation du potentiel visuel restant
- Utilisation du matériel optique, électronique, informatique et vocal de compensation de la déficience visuelle
- Ouverture et coordination vers les acteurs du territoire

3- Évaluation post-formation

- Questionnaire d'évaluation



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ **Moyens techniques :**
Cours dans la salle de formation dédiée - multi média.
Mises en situation.

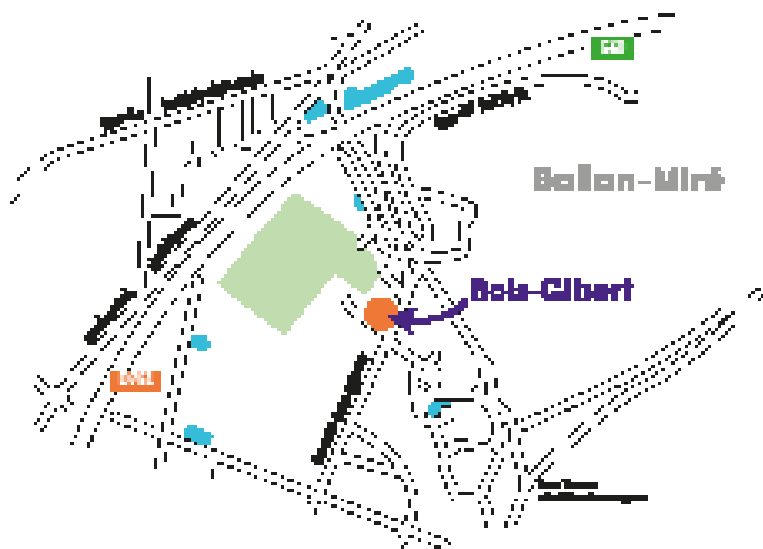
- ✓ **Encadrement :**

Equipe pluri professionnelle :

- . Médecin ophtalmologiste
- . Orthoptiste
- . Ergothérapeute
- . Psychomotricienne
- . Psychologue
- . Assistante sociale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- audits pré et post formation
- ✓ Traçabilité du suivi de la formation
 - feuille d'émargement
 - questionnaire de satisfaction
 - questionnaire à froid
 - attestation de présence



Par la rocade de Tours

- prendre la direction Chinon A85
- puis la sortie 10 - Ballan-Miré
- au rond-point, tourner à droite à la 1ère à droite, passer au-dessus du pont
- au rond-point, tourner à la 2ème à droite - suivre l'indication de Bois-Gibert



Par le train

Arrivée Gare de Tours
ou Saint-Pierre-des-Corps,
puis prendre un taxi jusqu'à Bois-Gibert :
18 rue de Bois-Gibert - 37510 Ballan-Miré

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION



INSCRIPTIONS

L'inscription peut être effectuée :

- par courriel : formations.bg.cvl@vyv3.fr
- par téléphone : 02.47.48.74.92

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel à l'Etablissement.

Deux semaines avant le démarrage de la formation, l'Etablissement du stagiaire reçoit :

- un programme de la formation ainsi qu'une facture-convention, dont un exemplaire est à nous retourner dûment signé. Il doit être accompagné du règlement, par chèque libellé à l'ordre du CRCV Bois-Gibert ou par virement.
- une enveloppe à remettre au stagiaire, contenant la convocation, le programme de la formation ainsi que les informations utiles pour nous rejoindre (plan d'accès, liste des hôtels).

ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous mettons tout en œuvre pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à nos formations.

Si votre situation nécessite une adaptation particulière pour suivre la formation, **contactez notre référent handicap : Laëtitia PAIMPARE**

formations.bg.cvl@vyv3.fr ou 02.47.48.74.92

RESPONSABILITÉ

La formation alterne entre des temps de formation théorique et des temps de formation pratique.

TARIF DES FORMATIONS

Le prix est indiqué en net et par personne. Il comprend l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

LITIGE

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DU CENTRE DE FORMATION

Le Centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies.

L'annulation ou le report est signifié au Responsable formation de l'Etablissement, au plus tard une semaine avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

ANNULATION DU FAIT DU STAGIAIRE

Toute annulation d'une Prestation de formation peut être faite par le Client sans frais, si cette annulation parvient au Prestataire par écrit, au moins 15 jours ouvrés avant le démarrage des Prestations de formation.

Sauf cas de force majeure, pour toute annulation faite par le Client moins de 15 jours ouvrés avant le démarrage des Prestations de formation, le Prestataire facturera 50 % du prix correspondant à la Prestation de formation.

En cas d'annulation faite par le Client moins de 48 heures avant le démarrage des Prestations de formation, en cas d'absence non prévue au jour de démarrage de la session de formation ou en cas d'abandon en cours de session de formation, le Prestataire facturera 100 % du prix correspondant à la Prestation de formation.

